



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Racine, que le conseil de cette Municipalité a, à une séance ordinaire tenue le lundi 3 mars 2025, adopté le règlement numéro 395-02-2025 modifiant le règlement numéro 391-12-2024 pour déterminer les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2025; ainsi que les taux des intérêts et frais pour les arrrages des taxes passées dues.

AVIS PUBLIC

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement durant les heures d'ouverture de bureau de la Municipalité situé au 145, route 222 à Racine ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

Ledit règlement deviendra en vigueur suivant la Loi.

DONNÉ à Racine ce 12 mars 2025.

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 12 mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière